

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 8
 votants 10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Éric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Brigitte ARNAUD à Valérie MARTINET et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Direction Station : création d'un emploi contractuel de Chargée de communication pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour assurer le bon fonctionnement du service Communication de la Direction Station et afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, il convient de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet afin de recruter une Chargée de communication, pour une durée d'un an, à compter du 1er octobre 2022.

Le conseil municipal,
Sur le rapport du Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- DECIDE de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps complet pour une période d'un an, à compter du 1^{er} octobre 2022, afin de recruter une Chargée de Communication à la Direction Station pour répondre à un accroissement temporaire d'activité.
- DONNE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de ces décisions et la signature du contrat à intervenir.
- Dit que les crédits sont inscrits à l'article 6413 du budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le 23/09/22



Le Maire,

Yves GENEVOIS